

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 août 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n^{os} 332-5098 et 332-5103.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai le privilège de déposer aux termes de l'article 106 du Règlement une pétition signée par plusieurs de mes électeurs de la circonscription fédérale de Brant. Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement d'annoncer immédiatement des élections sur la question de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui, selon eux, contribuera à la destruction de notre pays et à la perte de notre indépendance.

LE TRANSFERT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions portant sur deux questions distinctes. La première est signée par quelque 130 personnes de la région sud-est de la Saskatchewan dans la zone 3 du rétablissement agricole des Prairies. Les requérants craignent que la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies ne cède la responsabilité de leurs travaux d'irrigation à la *Saskatchewan Water Corporation*. Ils prient la Chambre des communes d'empêcher ce transfert de l'administration du projet à la *Saskatchewan Water Corporation* et de ne pas modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS AU CANADA

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai également une série de pétitions de citoyens de diverses régions du pays qui demandent au gouvernement du Canada de présenter une mesure législative contenant des objectifs nationaux et des mécanismes propices à l'élaboration d'un régime complet de garde à but non lucratif et accessible à

toutes les familles canadiennes. Les signataires de la pétition estiment que le projet de loi actuel sur la garde d'enfants n'est pas conforme aux meilleurs intérêts des jeunes enfants, des femmes et des familles du Canada.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une série de pétitions provenant de groupes de Canadiens de différentes régions du pays qui s'opposent fermement à l'Accord canado-américain de libre-échange. Ils estiment que les industries canadiennes ne seront pas protégées par les lois commerciales américaines et qu'on a fait de sérieuses concessions dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'automobile, des services financiers et de l'investissement. Ils prient donc humblement le Parlement de dénoncer la signature par le Gouvernement de l'Accord de libre-échange Mulroney-Reagan. Je présente ces pétitions en leur nom.

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS AU CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai à présenter deux pétitions qui portent toutes deux sur la garde des enfants. Elles sont signées de citoyens de Victoria et de Vancouver, en Colombie-Britannique, qui estiment que toutes les familles canadiennes doivent avoir accès à des services de garde de bonne qualité. Nombre de personnes et d'organismes ont recommandé qu'une mesure législative soit présentée pour établir de tels services à l'échelle nationale.

La loi sur les services de gardes d'enfants proposée par le gouvernement du Canada ne propose, de l'avis des requérants, ni les objectifs nationaux ni les moyens financiers requis, de sorte que les familles ne pourront avoir accès à des services de bonne qualité. Les requérants invitent donc le Parlement à retirer sur-le-champ la loi sur les services de garde d'enfants.

• (1110)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions conformément à l'article 106 du Règlement. Les signataires affirment que le gouvernement conservateur n'a pas reçu le mandat du peuple canadien de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, et que l'actuel projet d'accord ne procure pas d'accès assuré au marché américain, ce qui était l'objectif premier des négociations, mais qu'en outre, il menace des centaines de milliers d'emplois canadiens.